QUESTION ÉCRITE P-2156/06 posée par Czesław Siekierski (PPE-DE) à la Commission

Objet: Marché des fruits à chair tendre en Pologne

Lors de la réunion de la commission de l'agriculture du Parlement européen du 25 avril 2006, M^{me} Mariann Fischer Boel, membre de la Commission européenne, n'a pas abordé notre question relative au marché des fruits à chair tendre, c'est pourquoi nous nous permettons d'y revenir par la présente. Depuis de nombreux mois - en réalité, depuis trois ans -, vos services procèdent à l'analyse du marché européen des fruits à chair tendre afin de présenter une proposition de solution à des problèmes concrets. Or, les résultats de cette analyse ne sont toujours pas disponibles.

Le rapport devait être publié au début de l'année. La Commission s'était finalement engagée à le présenter au mois d'avril. Nous sommes début mai et le document n'est toujours pas disponible.

Nous tenons à rappeler que plus de 460 000 exploitations agricoles polonaises produisent des fruits à chair tendre. Dans la très grande majorité des cas, cette activité constitue la principale source de revenus. Le problème principal est la fragmentation des exploitations et, partant, leur faible pouvoir de négociation avec l'industrie de transformation. Plus de 90 pour cent des exploitations disposent de moins d'un hectare de terres.

Combien de temps les agriculteurs polonais devront-il encore patienter? Leur situation demeure particulièrement difficile alors que la nouvelle campagne commence. Quelle solution la Commission compte-t-elle adopter, et dans quels délais, pour aider la Pologne à stabiliser ce marché particulièrement sensible? Le rôle de la Commission européenne n'est-il pas de veiller sur l'ensemble du marché communautaire, c'est-à-dire les 25 États membres, la Pologne comprise?

Malheureusement, de nombreux agriculteurs ont l'impression que l'aide européenne ne leur parviendra jamais. Puissent-ils se tromper!

614260.FR PE 373.943